RETRO

nualité dans les poursuites intentées à des rédacteurs ou à des gérants. Il prétend également que c'est la première fois que la prison préventive est appliquée à un journaliste.

Il a demandé sa mise en liberté : le juge d'instruction d'abord, la chambre des mises en accusation ensuite la lui ont refusée.

Dans ces conditions, M. Almereyda fait connaître que le délit qui lui est reproché n'étant pas un délit de droit commun, il entend être traité désormais en détenu politique, et qu'à partir de demain mardi il cessera de prendre toute nourriture, quoi qu'il puisse en résulter.

M. Merle, de son côté, proteste contre « son assimilation aux malfaiteurs de droit commun ». Et il déclare, comme son coinculpé, qu'à partir de mercredi prochain il refusera de prendre toute nourriture tant qu'il restera au régime de droit commun.

Des agents pris pour des malfaiteurs. — Deux agents du 17e arrondissement, les gardiens de la paix Plouard et Le Goff, effectuaient une ronde, cette nuit vers une heure, du côté de la porte d'Asnières, *extra muros*, accompagnés de deux chiens de police Léo et Printz, lorsqu'ils entendirent des coups de feu qui semblaient partir d'un terrain vague situé près de la route de la Révolte. Ils se dirigeaient *en toute hâte dans cette direction, quand l'agent* Le Goff, qui marchait le premier, essuya trois coups de revolver, lesquels ne l'atteignirent point d'ailleurs. Le chien Léo fut tué net. L'agent riposta sans résultat à trois reprises.

L'auteur de cette agression a été arrêté, ainsi que sa femme qui l'accompagnait. C'est un nommé Armand Roussot, âgé de trente-deux ans, habitant route de la Révolte, 43 *ter*, à Levallois. Il n'a pu fournir que des renseignements assez confus sur sa présence en ces lieux et à une heure aussi tardive. Il a déclaré, en outre et contre toute vraisemblance, qu'il avait pris les agents pour des malfaiteurs et qu'affolé il n'avait songé qu'à se défendre.

La cherté des vivres. — Notre correspondant nous écrit que dans la région industrielle de Roubaix-Tourcoing, où la population ouvrière est en partie forcée de prendre le repas de midi dans les cabarets avoisinant les usines, la cherté des vivres se fait particulièrement sentir.

Les cabaretiers, pour le prix modique de 30 centimes, donnent une assiette de soupe, une portion de légumes et une chope de bière ; pour un supplément de 15 à 20 centimes, ils y ajoutent une tranche de viande. En raison de l'augmentation du charbon et des pommes de terre qu'il faut payer 20 francs les 100 kilos, au lieu de 8 et 10 francs, les cabaretiers de Tourcoing ont décidé qu'à partir du mois prochain les repas ouvriers seraient augmentés de 5 centimes pour ceux qui ne prennent que des légumes et de 10 centimes pour ceux qui y ajoutent une portion de viande.

Suicide d'un médecin-major. — Hier matin à sept heures, l'ordonnance de M. Lenomme, médecin-major de deuxième classe au 154e d'infanterie en garnison à Lérouville, trouvait ce dernier étendu sans vie et baignant dans une mare de sang. Le malheureux avait mis fin à ses jours en se tirant une balle de revolver d'ordonnance dans la tête. La mort avait été instantanée.

La veille, M. Lenomme avait *procédé à différentes* acquisitions dans la localité et rien dans son attitude ne laissait prévoir sa funeste détermination attribuée à un accès de fièvre chaude.

M. Lenomme, âgé de trente-six ans, était célibataire et avait récemment été affecté au 154e. Il avait servi plusieurs années au Tonkin.

Accident de chasse. — M. Georges Masson, âgé de dix-huit ans, étudiant en droit, fils d'un avoué de Beaune, a été tué hier accidentellement au cours d'une chasse au sanglier.

Jalousie. — Aux Vieux-Salins-d'Hyères, un patron pêcheur a tiré cinq coups de revolver sur sa femme qui avait quitté le domicile conjugal. La femme, atteinte à la tempe gauche, a été tuée. Le meurtrier s'est constitué prisonnier.

Brûlée vive. — Une femme Benon, de Rancogne (Charente), étant atteinte d'aliénation mentale, son mari l'attachait sur sa chaise devant le foyer, quand il devait aller travailler aux champs. Or hier une étincelle ayant mis feu aux vêtements de la folle, celle-ci ne put ni éteindre ni fuir et fut brûlée vive.

Assassinat d'un enfant. — De notre correspondant de Marseille :

Le petit garçon de quatre ans dont le cadavre fut découvert hier est François Balsano. Sa mère, âgée de vingt-cinq ans, vit avec un ouvrier des quais nommé Louis Bouvier. Précédemment, elle avait pour amant un individu de mœurs douteuses, nommé Louis Arnaud, dit Petit-Louis, âgé de vingt-quatre ans, qui rançonnait la malheureuse. Les magistrats chargés de l'enquête l'ont maintenu en état d'arrestation après un interrogatoire auquel il a répondu de façon assez vague.

L'enfant a été étranglé par des mains vigoureuses. On va confronter aujourd'hui Petit-Louis avec la petite victime.

INFORMATIONS DIVERSES

— M. Louis Puech, ministre des travaux publics, accompagné de M. Peyronnet, directeur de son cabinet, présidera ce soir le banquet de l'association des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines à l'hôtel d'Orsay.

— Des travaux d'aménagement vont être exécutés dans le musée commercial de l'Office colonial, en vue de donner aux locaux plus de clarté et de permettre une présentation meilleure des collections. Le musée a été fermé aujourd'hui et sera de nouveau ouvert au public dans la deuxième quinzaine de janvier.

— M. Dujardin-Beaumetz inaugurera jeudi prochain, à deux heures, galerie Allard, l'exposition du peintre et graveur suédois Emile Zoïr.

— M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, présidera demain soir mardi à huit heures trois quarts, au Musée social, 5, rue Las-Cases, la conférence publique que M. Daniel Zolla donnera sur « la Cherté de la vie ».

— M. Victor Basch ouvrira son cours public sur « l'Esthétique allemande au dix-huitième siècle », à la Sorbonne, amphithéâtre Turgot, le jeudi 1er décembre, à quatre heures un quart.

— M. Félicien Challaye, agrégé de philosophie, fera à l'école Jeanne-d'Albret, 63, avenue de la Grande-Armée, le mercredi à cinq heures, à partir du 7 décembre, une série de quinze conférences sur « les Questions politiques et sociales de l'heure présente ».

Sujets des conférences de décembre : 7 : « la Crise anglaise ». 14 : « Un pays sans grèves ; la Nouvelle-Zélande ». 21 : « le Syndicalisme ».

S'adresser pour tous renseignements à Mlle Gabrielle Monod, 63, avenue de la Grande-Armée.

— *Augmentation du revenu.* — La Compagnie *le Phénix* (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les tribunaux et cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. La Compagnie *le Phénix* paye chaque année plus de 15 millions à vingt mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, et chez les agents généraux.

TRIBUNAUX

Les cheminots mobilisés pouvaient-ils voter ? — Notre correspondant de Nimes nous écrit que cette question vient d'être posée au conseil de préfecture du Gard au sujet d'une élection complémentaire municipale qui eut lieu pendant la grève des chemins de fer.

Le candidat élu, M. Salles, étant employé de chemin de fer, son concurrent malheureux arrivé deuxième avec un fort écart de voix avait libellé une protestation tendant à l'annulation de l'élection pour les deux raisons suivantes :

1° M. Salles n'était pas éligible le jour de l'élection puisqu'il faisait partie du personnel de la Compagnie P.-L.-M. à ce moment mobilisé pour assurer le service des voies ferrées.

2° Les opérations électorales étaient d'autre part irrégulières, le personnel des agents de chemins de fer mobilisés ayant pris part au scrutin, nonobstant les prescriptions légales qui retirent le droit de vote aux militaires sous les drapeaux et aux réservistes et territoriaux en cours de période d'instruction.

Sur le premier point, le conseil de préfecture a rejeté la protestation en faisant simplement état, par le considérant suivant, de ce que M. Salles avait atteint depuis quelques mois l'âge où l'on est dispensé du service militaire :

Considérant, en droit, qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 21 mars 1905 le service militaire a une durée de vingt-cinq ans et s'accomplit selon le mode déterminé par ladite loi ;

Considérant, en fait, qu'il résulte de l'instruction et qu'il n'est pas contesté que M. Salles est né à Joncels (Hérault) en 1863 ;

Que par suite, il était libérable du service militaire au 1er janvier 1909 et ne pouvait plus, à partir de cette époque, être mobilisé....

Sur le second argument de la protestation qui vise la part prise au vote par d'autres cheminots régulièrement mobilisés, le conseil de préfecture a encore rejeté la demande d'annulation en faisant état, dans les termes suivants, de l'insuffisance de leurs suffrages pour combler l'écart des voix entre le candidat requérant et le candidat élu :

Considérant que le protestataire ne fait pas connaître le nombre de cheminots mobilisés qui auraient pris part au vote ;

Que d'après les énonciations du procès-verbal ce nombre serait sans influence sur le résultat de l'élection, étant donné la majorité obtenue par le candidat proclamé sur son concurrent....

Les cheminots grévistes devant la justice. — La cour d'appel de Nimes, saisie d'une action contre un cheminot demeurant à Avignon, qui était poursuivi pour entraves à la liberté du travail lors de la dernière grève, vient de se déclarer incompétente.

Devant le tribunal correctionnel d'Avignon, ce cheminot, mobilisé par le ministre de la guerre, avait été relaxé sans dépens des fins de la poursuite.

Etant donné l'arrêt d'incompétence rendu par la cour de Nimes, le cheminot devra être poursuivi devant la juridiction militaire.

Un magistrat devant le tribunal correctionnel. — M. Nicollet, président du tribunal civil et du comité républicain des Sables-d'Olonne, sera traduit prochainement devant le tribunal correctionnel de la Rochelle. Un conseiller général de la Vendée, M. Moulin, l'accuse de l'avoir diffamé et lui réclame 20,000 francs de dommages-intérêts. La cour de Poitiers a chargé le tribunal de la Rochelle de juger cette affaire.

VARIÉTÉS

SITES DÉLAISSÉS D'ORIENT (1)

M. Jean de Kergorlay est un homme d'une curiosité intrépide. Ne lui demandez pas de suivre les chemins battus. Il n'aime à visiter que les pays d'un accès difficile, où ne s'aventurent que rarement les voyageurs, sur lesquels plane au milieu des vastes solitudes la menace de quelque danger invisible. C'est ainsi qu'il entreprit d'aller d'Egypte à Jérusalem non par la route ordinaire, qui est facile, mais en pénétrant dans la partie la plus déserte de l'Arabie Pétrée, au risque d'y rencontrer quelques-uns de ces bédouins nomades et pillards qui parcourent presque seuls l'immense région solitaire. Sous la conduite de deux religieux de l'école biblique de Saint-Etienne, il a pu franchir à dos de chameau ou de mulet les dix-sept cents kilomètres qui séparent Suez de Jérusalem.

I

Dans ce long parcours, il a visité à loisir ce qu'il appelle les *sites délaissés d'Orient*. L'expression est bien choisie. La civilisation, dont il trouve sur sa route des traces nombreuses et puissantes, s'est en effet retirée des lieux où elle a élevé autrefois de merveilleux monuments.

Ce sont d'abord les mines de la péninsule du Sinaï dont l'exploitation remonte à six ou sept mille ans. Les Egyptiens pharaoniques en *tiraient du cuivre, des turquoises et de l'hématite*, dès le temps de la troisième dynastie. Les marques des outils qui ont servi à creuser les galeries sont encore visibles comme au premier jour ; on a commencé par le silex pour finir par le métal. Là travaillèrent pendant des siècles des milliers de condamnés ou de prisonniers de *guerre dont Diodore* de Sicile nous raconte la lamentable histoire. Un peu plus loin les souvenirs bibliques assiègent le voyageur. Voici la place où Dieu fit pleuvoir la manne sur les fils d'Israël, voici la hauteur où pria Moïse pendant que Dieu forçait Amalech à se retirer. Voici enfin la montagne sainte, le lieu où fut dressé et brûlé le veau d'or, la source à laquelle Moïse faisait boire ses brebis quand il vit le buisson ardent.

Au pied de la montagne sainte a été construit au temps de Justinien le monastère de Sainte-Catherine, conservé à peu près intact. Lorsqu'on y pénètre, on croit voir, comme à Ravenne, un fragment du sixième ou du septième siècle de l'ère chrétienne avec quelque chose de plus dur et de plus sévère.

La molle Adriatique ne ressemble guère aux horizons sauvages du Sinaï. L'art byzantin, si souriant et si brillant sur les côtes d'Italie, se durcit sous le vent âpre du désert en face des rochers nus d'une terre désolée. Du monastère on monte en deux heures à l'endroit où, suivant la tradition, Moïse reçut les tables de la Loi des mains de Jéhovah.

Après le Sinaï, Pétra, la ville de pierre, capitale des Nabatéens, ces grands caravaniers du désert, qui transportaient les marchandises de l'Orient en Egypte et sur les bords de la Méditerranée. L'emplacement en a été choisi avec *intention par un peuple de trafiquants pacifiques* qui voulaient mettre leurs familles, leurs marchandises et leurs richesses à l'abri dans un endroit inaccessible. On n'arrive à la ville que par des sentiers étroits, par des couloirs faciles à défendre. Dans leur cirque de rochers les Nabatéens défient les invasions. Mais le pays est si dénudé, si dépourvu de verdure et de charme qu'il dut se vider peu à peu lorsque diminua la race des premiers fondateurs. Aujourd'hui le silence règne sur Pétra. La prophétie de Jérémie s'est réalisée : « Personne n'y habitera, aucun fils de l'homme n'y séjournera. » La mort du reste avait pris possession de la ville pendant qu'elle était encore habitée. Partout autour de la vieille cité, sur les flancs des montagnes qui l'entourent, sont creusées dans le rocher des tombes superposées. Aussi loin que la vue peut s'étendre, on les voit les unes au-dessus des autres, remplissant et dominant l'horizon. Il se dégagerait du paysage une profonde impression de tristesse si la pureté du ciel et la beauté de la lumière ne coloraient des teintes les plus douces l'aridité des rochers. M. Jean de Kergorlay comprend et traduit à merveille l'incomparable poésie de l'Orient, ce que la douceur et la variété des teintes ajoutent de charme aux paysages même les plus sévères. Dans le jour, tout paraît cru et violent. Mais le matin, le soir, la nuit, au milieu de la transparence de l'air, les couleurs qui revêtent les objets les plus lointains ou les plus rapprochés se combinent dans une délicieuse harmonie. C'est à Pétra que la tradition place le sanctuaire par excellence des Sémites, le haut lieu de prière où les patriarches adoraient la divinité, où Abraham offrait son fils en holocauste à Jéhovah.

II

Sur la route que M. de Kergorlay suit pour aller à Jérusalem, il n'a garde d'oublier les ruines d'une portée moins générale que les souvenirs bibliques, mais sur lesquelles sont écrites quelques-unes des pages les plus glorieuses de notre histoire. On ne se souvient pas toujours assez du rayonnement de notre race au moyen âge, de l'influence que nous avons exercée dans le monde dès la fin du onzième siècle, à l'époque de la prise de Jérusalem. Pendant qu'à Paris la montagne Sainte-Geneviève regorgeait d'étudiants venus de toutes les parties de l'Europe pour entendre la parole de nos docteurs, pendant que notre langue prenait son essor, que nos chansons de gestes et les récits de nos conteurs traversaient les montagnes et les mers voisines de nous, la première croisade portait en Orient la renommée des chevaliers français. La création du royaume de Jérusalem attestait leur volonté de s'y établir non en conquérants passagers, mais d'une manière permanente. Aussitôt qu'ils eurent examiné les lieux, ils se rendirent compte de la nécessité d'étendre leur domaine à l'est de la mer Morte. Ils coupaient ainsi en deux la puissance musulmane, ils se placaient à cheval entre la Syrie et l'Egypte. Ils y rencontrèrent des rochers stériles, mais ils y trouvaient aussi à la limite du désert et de la mer Morte une contrée merveilleusement fertile. Pour occuper solidement le pays, aucun moyen plus sûr que la construction de forteresses placées sur la route des caravanes. Les garnisons arrêteraient au passage les troupes armées et feraient payer des droits aux marchands.

Les croisés se mirent à l'œuvre avec un grand courage. Ce qui reste des châteaux élevés par eux révèle toute la puissance de leur effort.

M. de Kergorlay a visité et décrit trois de ces ruines. La plus importante et la mieux conservée est celle du château de Kérak qui sert aujourd'hui de caserne à un régiment turc. Au nom de cette forteresse se rattache le souvenir d'un des croisés les plus fameux, Renaud de Châtillon, dont M. Gustave Schlumberger, membre de l'Institut, a écrit la dramatique biographie (1). Lorsqu'on voit de près les restes imposants des constructions qu'élevèrent les croisés, on comprend tout ce qu'il leur a fallu d'énergie, de patience et d'art pour réunir et hisser de tels blocs de pierres sur un terrain tourmenté où les surfaces planes sont rares, où les précipices alternent avec les pics, où l'on ne sort du lit desséché des torrents que pour gravir des pentes abruptes. Il y a eu là un déploiement de forces extraordinaire et sans aucun doute des vertus héroïques. Mais le héros lui-même que choisit M. Schlumberger et que reprend M. de Kergorlay est bien loin de mériter notre admiration. S'il a le courage d'un preux, il a en même temps, comme beaucoup de seigneurs du moyen âge, les mœurs d'un coupeur de routes.

Gentilhomme authentique, mais pauvre, il doit à son éclatante bravoure, à la renommée de ses exploits, à sa bonne mine sous les armes, d'être distingué et d'être aimé par une grande dame veuve qui lui apporte en dot la principauté d'Antioche, la seconde cité du royaume chrétien de Jérusalem et sa première forteresse. Il y avait cinquante-cinq ans que les Francs l'avaient conquise, cinquante-cinq ans qu'ils la *défendaient contre les armées régulières des* Sarrasins et contre les incursions des bédouins du désert. On y vivait magnifiquement au milieu du luxe d'une ville orientale, mais toujours sur le qui-vive, les chevaux sellés, l'épée au poing. « Depuis que Renaud de Châtillon fut prince d'Antioche, dit un chroniqueur, oncques ne vêtit drap de soie de couleur ou de vair ni de gris, toujours il porta la cotte de mailles et le justaucorps de cuir. » Son péché mignon paraît être d'aimer l'argent et de chercher à s'en procurer par tous les moyens. Deux des actes les plus connus de sa vie témoignent d'une grande avidité et d'une absence absolue de scrupules. Amaury, patriarche d'Antioche, qui était fort riche, ayant commis l'imprudence de parler légèrement de son souverain, celui-ci le fit arrêter, fustiger et attacher entièrement nu sur le plus haut sommet de la tour du château d'Antioche. On enduisit de miel la tête chauve du malheureux vieillard et on le laissa exposé aux piqûres des mouches. Le supplice ne cessa qu'au moment où le prélat épuisé consentit à remettre sa fortune entre les mains de son bourreau.

Les richesses ainsi extorquées servirent à payer les frais d'une expédition qui ne fait pas non plus grand honneur au caractère de Renaud de Châtillon, Après avoir sollicité les bonnes grâces de l'empereur de Byzance, il s'était brouillé avec lui sur une question de subsides et il résolut de se payer lui-même en pillant une des provinces les plus riches de l'empire grec, sur laquelle il se jeta à l'improviste, l'île de Chypre. Il donnait ainsi l'exemple d'une lutte entre chrétiens, au moment où leur union était le plus nécessaire contre les Sarrasins, et il traita les habitants de l'île plus cruellement que ne l'auraient fait les Turcs eux-mêmes. D'après le peu qu'en disent les historiens, aucune dévastation ne fut jamais plus complète. Les paysans chypriotes en gardent encore un souvenir effroyable. Tous ceux qui ne livrèrent pas immédiatement ce qu'ils possédaient furent torturés, mutilés, égorgés. Quand il ne resta plus rien à prendre, Renaud se rembarqua, emportant d'immenses richesses, ayant fait main basse non seulement sur l'argent des particuliers, mais sur les trésors des couvents et des églises.

III

La punition se fit attendre trois ans, mais elle fut éclatante. L'empereur Manuel Comnène, qui n'avait point pardonné à Renaud l'odieuse agression dont une des provinces de son empire avait été la victime, méditait et préparait sa vengeance. Dès qu'il eut réuni assez de monde, il marcha sur Antioche avec une armée formidable contre laquelle toute résistance parut impossible. Le premier mouvement de Renaud dut être d'essayer de se défendre. Ses conseillers lui en démontrèrent l'impossibilité, et ce fier soldat se résigna à la plus humiliante des démarches. On le vit avec stupeur se présenter en suppliant devant l'empereur, « nu-pieds, les manches de son pourpoint relevées au coude, la hart au col, tenant de la main gauche son épée nue dont il présentait la poignée au souverain de Byzance ». Il était suivi des principaux personnages de sa cour dans le même accoutrement misérable, ainsi que d'une longue théorie de moines pleurant et gémissant, tête et pieds nus. Arrivé en face du trône il se prosterna jusqu'à terre, attendant qu'on lui fît signe de se relever. Manuel Comnène, qui savourait sa vengeance, ne se décida à lui tendre la main qu'après lui avoir imposé une longue et douloureuse attente en présence de toute l'armée.

Une autre épreuve lui était réservée, toujours par sa faute, comme un châtiment de son avidité. Quoique une trêve fût conclue entre les princes chrétiens et les chefs des Sarrasins, Renaud voulut aller enlever des troupeaux dans le comté d'Edesse, sur le territoire musulman. Il revenait chargé de dépouilles, poussant devant lui des milliers de bœufs, de moutons, de chameaux, lorsqu'il fut poursuivi par un très fort parti de cavalerie légère. Il se serait peut-être sauvé s'il avait consenti à sacrifier l'immense convoi qui ralentissait sa marche, mais il voulut à la fois conserver son butin et se battre. Ce fut sa perte. Renversé de cheval après une résistance héroïque, il fut fait prisonnier et emmené à Alep, où il demeura seize ans, sa femme étant morte et sa famille ne réussissant pas à rassembler l'énorme somme exigée pour sa rançon.

Au moment où il sortit de prison, le royaume de Jérusalem courait le plus grand danger. Saladin, devenu maître de la Syrie, après avoir gouverné l'Egypte, réunissait contre les principautés franques qu'il enserrait tout l'effort des deux puissances musulmanes. Une seule chance de salut restait aux chrétiens, le maintien de leur domination au delà de la mer Morte dans cette âpre région dont leurs forteresses commandaient toutes les routes. Les deux moitiés du monde musulman sur lesquelles régnait Saladin ne pouvaient guère communiquer entre elles qu'en passant au pied des châteaux que les croisés avaient élevés presque au lendemain de la prise de Jérusalem. C'était aussi le chemin qui conduisait chaque année aux villes saintes, à Médine et à la Mecque, des pèlerins innombrables. Tant que les Francs conservaient ces passages, ils pouvaient tenir en échec leur redoutable adversaire. Il était donc pour eux de la plus haute importance d'en confier la garde à un chef éprouvé. Malgré sa défaite et sa longue captivité, Renaud de Châtillon conservait encore pour eux le prestige d'une grande renommée militaire. Aussi est-ce à lui que le roi de Jérusalem confia la principauté d'*oultre-Jourdain* en lui faisant épouser la veuve du dernier prince de Kérac. Pendant dix ans, il lutta avec son énergie et sa vaillance accoutumées ; il soutint à plusieurs reprises, derrière ses hautes murailles, des sièges mémorables. Malheureusement sa mauvaise foi et son amour immodéré du butin le perdirent de nouveau. Une trêve momentanée avait été conclue entre les chrétiens et les Sarrasins. Les deux partis l'observaient scrupuleusement. Renaud seul la viola en se jetant sur une caravane qui transportait une riche pacotille d'Egypte à Damas et en faisant prisonnière la propre sœur du sultan Saladin. A toutes les réclamations, à toutes les plaintes que lui adressaient les captifs, il répondait insolemment : « Dites à votre Mahomet de vous délivrer. » Saladin exaspéré fit pour la seconde fois le serment solennel de tuer de sa propre main le chevalier félon si celui-ci tombait en son pouvoir.

Il tint parole. Lorsque l'armée des croisés fut anéantie dans la sanglante bataille de Tibériade, *le vainqueur fit amener devant sa tente* les prisonniers de marque, traita avec une courtoisie raffinée le roi de Jérusalem et poignarda lui-même Renaud de Châtillon en lui reprochant ses félonies. M. de Kergorlay a éprouvé un plaisir de haut goût en relisant en face des murailles de Kérac les pages émouvantes que M. Gustave Schlumberger a consacrées au récit de ces tragiques événements.

A. MÉZIÈRES.

(1) Par le comte Jean de Kergorlay. 1 vol. in-18, Paris. Hachette, 1911.

(1) *Renaud de Châtillon*, 1 vol. in-8°, Plon-Nourrit, Paris, 1908.

NÉCROLOGIE

Mme Worms-Barretta et ses enfants, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver, et dans l'impossibilité d'y répondre personnellement, prient tous ceux qui les leur ont prodigués de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

M. Chambon, qui avait mis dès 1863 en pratique la vaccine animale, vient de mourir à Montmorency.

On annonce la mort à Paris de M. Henri Scellier, industriel, maire de Voujeaucourt (Doubs). M. Scellier était chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques auront lieu à Voujeaucourt.

LIBRAIRIE

L'AME DES ANGLAIS

par *Fœmina* (Jacque Vontade). Librairie Grasset, 3 fr. 50.

C'est après-demain qu'expire le délai accordé pour souscrire au prix de faveur à la *Belgique illustrée*, la nouvelle et splendide publication de la librairie Larousse. (Voir aux annonces.)

La *Vagabonde*, que publie la librairie Ollendorff, marque le plein épanouissement du talent de Colette Willy. De pittoresques tableaux de la vie de coulisses, un homme qui aime, une femme qui a aimé, telle est la *Vagabonde* — une belle œuvre. (Voir aux annonces.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ A RIO-DE-JANEIRO

La Compagnie brésilienne d'énergie électrique a publié dernièrement l'avis de l'approbation qu'elle a obtenue du maire de Rio-de-Janeiro pour les plans et projets relatifs à la pose de la canalisation dans cette capitale ; cet avis a provoqué une réponse dans un journal financier dans le but d'en contester l'exactitude. Il est regrettable que les auteurs de cette réponse tendancieuse n'aient pas donné à l'appui de leurs arguments les clauses de leurs contrats.

Afin d'écarter toute équivoque, la Compagnie brésilienne d'énergie électrique annonce la prochaine publication des documents officiels approuvant les plans et projets visés dans l'avis précité, que ses adversaires ont négligé de contredire à l'aide de preuves du même genre.

Grand Marnier LIQUOR

THÉATRES

A la Comédie-Française.

Aujourd'hui, M. Henry Bernstein lit sa pièce en trois actes, en prose, intitulée *Après moi*, à ses futurs interprètes.

Le Songe d'un soir d'amour reparaîtra sur l'affiche de la Comédie-Française jeudi soir, avec *le Marquis de Priola*. On attendait pour reprendre l'œuvre de M. Henry Bataille la rentrée de Mme Bartet ; on en a profité pour apporter quelques simplifications au décor qui nécessitait un trop long entr'acte.

Voici la distribution en partie nouvelle :

MM. Alexandre (1re fois), Lui ; Gerbault (1re fois), l'Autre ; Mmes Bartet, l'Ombre ; Cécile Sorel, Elle.

A la création, M. Alexandre jouait le rôle de l'Autre, et Lui était interprété par M. Grand.

— Mme Andrée Mégard, aujourd'hui rétablie, fera sa rentrée au cours de la saison au théâtre Gémier dans une pièce de M. Guiraud.

— On dit que le directeur d'un théâtre situé sur le boulevard, et qui doit être un jour démoli, deviendrait acquéreur d'un café-concert, situé également sur le boulevard, qu'il transformerait en théâtre. Ce sont projets pour un avenir encore lointain.

— M. Lugné-Poë va donner au théâtre Femina, à partir du 10 décembre, pendant quelques jours, un intéressant spectacle.

La première pièce sera de M. Tristan Bernard, puis viendra *Elektra* de M. Hugo de Hofmannsthal, et enfin *l'Amour de Kèsa*, la légende japonaise de M. Robert d'Humières.

Mme Suzanne Desprès jouera les rôles d'Elektra et de Kèsa qu'elle a créés. M. de Max interprètera le *ronin* de *l'Amour de Kèsa*.

— Au Théâtre-Lyrique de la Gaîté, M. Escalais, que la grippe tenait éloigné de la scène depuis quelques jours, reprendra mercredi prochain, aux côtés de Mme Litvinne, son rôle d'Eléazar de *la Juive*, dans lequel il a été remplacé depuis une semaine par M. Granier.

— Ce soir :

Aux Folies-Bergère, dernière représentation de Mayol, Mosher, etc.

— L'Olympia donnera vendredi prochain 2 décembre, à l'occasion de la 75e représentation de la Revue, une soirée de gala.

— Un brillant concert, donné par Mme Charlotte Greyge, aura lieu le 6 décembre à 8 h. 3/4, salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes.

L'excellente cantatrice s'y fera entendre dans des œuvres de Mozart, Gounod, Coquard, Th. Dubois, et on y applaudira en même temps Mlle Fanny Aubel, MM. Alfred et Jules Cottin, A. Mustel, Emile Mendels et Lauteman. On peut prendre des places chez Mme Charlotte Greyge, 43, rue de Douai.

SPECTACLES DU LUNDI 28 NOVEMBRE

THÉATRES

Opéra, 8 h. — Samson et Dalila : la Maladetta.
Mercredi : Faust. — *Vendredi* : Aïda. — *Samedi* : Samson et Dalila ; la Maladetta.
Français, 8 h. 3/4. — Les Marionnettes.
Mardi : Comme ils sont tous. — *Mercredi, vendredi, samedi* : les Marionnettes. — *Jeudi* (mat.) : Fleurs d'avril ; Phèdre ; la Surprise de l'amour ; (soirée) : le Marquis de Priola ; le Songe d'un soir d'amour. — *Dimanche* (mat.) : le Passant ; l'Aventurière ; l'Anglais tel qu'on le parle.
Opéra-Comique, 8 h. 3/4. — La Vie de bohème.
Mardi : Werther. — *Mercredi, vendredi* : Macbeth. — *Jeudi* (mat.) : le Maître de chapelle ; Joseph en Egypte ; (soirée) : Fortunio. — *Samedi* : Madame Butterfly.
Odéon, 8 h. 3/4. — L'Arlésienne.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche (mat. et soirée) : Vieil Heidelberg. — *Jeudi* (mat.-conférence) : Zaïre.
Gymnase, 8 h. 3/4. — La Vierge folle.
Vaudeville, 9 h. — Montmartre.
Variétés, 8 h. 1/4. — La Partie d'échecs ; le Bois sacré.
Gaîté-Lyrique, 8 h. — Quo vadis ?
Mardi : l'Attaque du Moulin. — *Mercredi* : la Juive. — *Jeudi* (mat.) : la Favorite ; le Soir de Waterloo ; (soirée) : le Trouvère. — *Vendredi* : Quo vadis ? — *Samedi* : l'Africaine. — *Dimanche* (mat.) : la Juive ; (soirée) : la Favorite.
Renaissance, 8 h. 3/4. — La Main reste ; Mon ami Teddy.
Th. Sarah-Bernhardt, 8 h. 3/4. — L'Homme mystérieux ; l'Attaque nocturne.
Nouveautés, 9 h. — La Diva en tournée ; Chou-Blanc.
Th. Réjane, 9 h. — Le Mariage de Mlle Beulemans.
Porte-Saint-Martin, 8 h. 3/4. — L'Aventurier.
Th. Antoine, 8 h. 3/4. — César Birotteau.
Châtelet, 8 h. 25. — Arsène Lupin contre Herlok Sholmès.
Athénée, 8 h. 1/2. — A l'abordage ; le Petit Dieu.
Palais-Royal, 8 h. 1/2. — La Balance ; le Million.
Trianon-Lyrique, 8 h. 1/4. — Le Voyage de Suzette.
Mardi : Si j'étais roi. — *Mercredi, samedi* : la Mascotte. — *Jeudi* : Miss Helyett. — *Vendredi* : le Pré aux Clercs.
Bouf.-Parisiens, 9 h. Auteur ; Xantho chez les courtisanes
Ambigu, 8 h. 1/4. — Au Téléphone ; le Train de 8 h. 47.
Th. Apollo, 8 h. 3/4. — Malbrouk s'en va-t-en guerre.
Mardi, mercredi, vendredi, samedi : Malbrouk s'en va-t-en guerre. — *Jeudi* : Rêve de Valse.
Folies-Dram. 8 h. 1/2. — Nos Femmes.
Th. des Arts, 9 h. — Le Carnaval des Enfants ; le Sicilien.
Th. Molière, 8 h. 1/2. — Le Dilemme ; la Bonne saison.
Cluny, 8 h. 1/2. — Clodion. — Le Château des Loufoques.
Déjazet, 8 h. 1/2. Au Broche tout seul ; le Grand Ecart.
Grand-Guignol, 9 h. — Saturnin ; Sabotage ; Condoléances ; Un peu d'idéal ; Figures de cire.
Capucines, 9 h. — Sauf vot'respect ; Yette ; le 2e larron.

SPECTACLES-CONCERTS

Folies-Bergère, 8 h. 1/2. — Les Ailes, ballet. Attractions.
Olympia, 8 h. 1/2. — Vive Paris ! revue.
Grands Magasins Dufayel. - Concert et cinématographe de 2 h. 1/2 à 6 heures tous les jours, sauf le dimanche.
Nouveau-Cirque, 8 h. 1/2. Les Joies de l'escadron ; Att. div
Palais de Glace (Champs-Elysées). — Patinage sur vraie glace. Tous les jours de 2 à 7 h. et de 9 h. à minuit.
Musée Grévin. Palais des mirages. Le Temple hindou.
Tr Eiffel. de midi à la nuit au 2e étage prescalier. Bar au 1er
Jardin d'acclimatation. — Attractions diverses.
ALHAMBRA. — CIGALE. — CIRQUE MÉDRANO. — CIRQUE DE PARIS. — ELDORADO. — FURSY. — LUNA-PARK. — MOULIN DE LA GALETTE. — MOULIN-ROUGE. — SCALA.

SPORT

Courses d'Auteuil

La pluie a fait grand tort à la réunion d'hier à Auteuil dont le programme, richement doté, aurait, avec un temps plus favorable, attiré certainement de nombreux sportsmen.

L'écurie H. de Mumm a triomphé dans les deux principaux steeple-chases de la journée : le prix de Chantilly (15,000 fr., 5,000 m.) et le prix Richard-Hennessy (30,000 fr., 3,500 m.). Dans le premier, Trianon III (O'Connor) a battu très facilement Dynamo III 2e, Rouziers 3e et Daudet. — Pari mutuel : 18 fr. 50 et 10 fr. 50. Dans le second, Causerie (Defeyer) a battu tout juste d'une encolure Saint Potin 2e, Renteria 3e à vingt longueurs Mon Chéri, Vologèse, Melbourne et Nivoletta, ces trois derniers tombés. — Pari mutuel : 87 fr. 50 et 34 fr. 50. Saint Potin ayant été quelque peu gêné par Causerie, M. Champion a déposé contre lui gagnant une réclamation qui n'a pas été admise par les commissaires.

Les deux autres steeple-chases ont été gagnés : le prix la Toucques par Jean-Bart III, à M. Camille Blanc (Thibault), battant Guessurtia 2e, Sapho V 3e et six autres chevaux. — Pari mutuel : 41 fr. et 19 fr. Le prix Ardent II par Queen O'Scots, à M. Luis d'Aguiar (Wicks), battant Henri IV 2e, Ratafia II 3e. — Pari mutuel : 78 fr. 50 et 51 fr. 50.

La plus importante des courses de haies, le prix Magne, a réuni treize partants ; la victoire est restée à l'écurie A. Veil-Picard avec Tournelle (O'Connor), battant Hopper 2e, Serpenteau 3e. — Pari mutuel : 30 fr. et 13 fr. 50.

L'épreuve finale, prix de Newmarket, a mis en présence neuf concurrents ; Rouvrou, à M. L.-N. André (Lancaster), a battu d'une tête Sainte-Touche 2e, Cavero 3e. — Pari mutuel : 52 fr. 50 et 29 fr. — L. G.

AÉRONAUTIQUE

CHUTE GRAVE D'UN AVIATEUR ITALIEN

Notre confrère *Il Secolo*, de Milan, annonce que l'aviateur comte Gannonieri, qui a déjà exécuté de nombreux vols, a fait hier une chute grave. Il expérimentait un nouveau monoplan de son invention et se trouvait à une hauteur d'environ trente mètres quand son appareil piqua de l'avant et tomba lourdement sur le sol où il fut réduit en miettes. L'aviateur serait mourant.

LE BIPLAN ZODIAC

Le biplan Zodiac monté par Jacques Labouchère a effectué ce matin, à belle hauteur, plusieurs tours du champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux. Cet appareil, muni d'un moteur Gnome de 50 chevaux, se montre particulièrement rapide.

LE RECORD DE L'HEURE AVEC PASS